

## LISTE DES PAYS A LOGEMENT OBLIGATOIRE

Pour les pays suivants, les demandes d'affectation de V.I.E doivent être accompagnées de l'engagement de l'entreprise à fournir, en nature, un logement au volontaire. Pour ces pays, l'abattement appliqué à l'indemnité géographique des V.I.E bénéficiant d'un logement est de 20% :

ALGERIE (affectations suspendues)	HAÏTI
ANGOLA	HONG KONG
ARABIE SAOUDITE	IRAK (KURIDSTANT IRAKIEN)
CAMEROUN	LIBERIA
COLOMBIE	MAURITANIE
CÔTE D'IVOIRE	NIGERIA
COREE	QATAR
CUBA	TCHAD
EGYPTE	
EMIRATS ARABES UNIS	
GABON	
GUINEE EQUATORIALE	

### AUTRES PAYS AVEC UNE RETENUE DE 20% OBLIGATOIRE (cf. Fiche pays)

BULGARIE  
LITUANIE  
MOLDAVIE  
TANZANIE  
UKRAINE

**Emmanuelle Dubout**  
Chef de service Engagement des V.I.E

